



SPIP DE L'HÉRAULT :
Toujours plus de charges, toujours moins de moyens :
Les agents disent STOP !

La CGT IP 34 et le SNEPAP FSU 34 n'en sont pas à leur première alerte concernant la situation intenable de ressources humaines au SPIP de l'Hérault, constatée et sue de tous.

Pourtant, malgré nos alertes répétées, les charges de travail continuent d'augmenter, les commandes administratives se multiplient et les exigences s'accumulent.

Jusqu'où faudra-t-il aller pour que nos alertes soient enfin entendues ?

Faire toujours plus... avec toujours moins !

Les agents sont confrontés à une augmentation massive :

- De la charge de travail ;
- Du nombre de personnes prises en charge ;
- De la surpopulation carcérale ;
- Des demandes et remontées administratives ;
- Des tableaux de suivi et outils parallèles aux logiciels institutionnels ;
- Des injonctions et objectifs qui se succèdent.

Et pendant ce temps, les moyens humains ne suivent pas.

Notre administration nous demande de faire "mieux avec moins", de répondre à toutes les commandes, de produire toujours davantage... avec des effectifs et un soutien insuffisant.

Oui, il faudrait faire mieux. Mais pas au prix de faire n'importe quoi.

Lorsque les moyens ne permettent plus de réaliser correctement nos missions, ce sont les agents qui se retrouvent en première ligne.

Des commandes administratives qui éloignent de notre cœur de métier

Les personnels dénoncent la multiplication de demandes administratives dont le sens, l'utilité et l'impact réel sur la prise en charge des PPSMJ ne sont pas toujours démontrés.

Des tableaux de remontée d'informations sont demandés en dehors des logiciels institutionnels préconisés par l'administration.

Cette multiplication des supports interroge également sur le respect des règles applicables en matière de protection des données personnelles et de conformité au cadre de la CNIL.

Les agents ne doivent pas avoir à choisir entre répondre aux commandes administratives et consacrer le temps nécessaire aux personnes qu'ils accompagnent.

Des partenariats sans cadre suffisamment sécurisé

Des orientations vers des associations habilitées sont envisagées ou mises en œuvre, alors même que les personnels s'interrogent sur l'existence et la formalisation préalable des protocoles ou conventions nécessaires.

Les agents ne peuvent pas être responsables des conséquences de décisions prises dans l'urgence ou sans cadre suffisamment clair.

Un label qualité avant même son existence ?

Comme si cela ne suffisait pas, il faudrait déjà anticiper les exigences d'un futur label qualité qui, à ce stade, n'a pas encore vu le jour.

Encore une fois : anticipation, tableaux, remontées d'informations...

Mais avec quels moyens ? Et surtout, pour quel bénéfice concret dans la prise en charge ?

La qualité ne se décrète pas dans des tableaux de pure forme.

La qualité, c'est du temps, des professionnels, de la formation et des partenariats, **permettant de faire correctement notre métier.**

LES AGENTS DU SPIP DE L'HÉRAULT NE SERONT PAS LES BOUCS ÉMISSAIRES !

- Nous refusons que les difficultés structurelles soient renvoyées sur les personnels.
- Nous refusons que les agents deviennent responsables et boucs émissaires des carences de notre administration centrale.
- Nous refusons de devoir faire plus, avec moins de soutien, tout en assumant ensuite les conséquences lorsque les objectifs deviennent irréalisables.

La prévention de la récidive nécessite de vrais moyens humains.

La prévention de la récidive, efficiente, ne peut se résumer à des indicateurs, des tableaux et des remontées statistiques.

Elle repose d'abord et avant tout – à l'appui du RPO 1 et des données probantes – sur des professionnels disponibles, des suivis qualitatifs et du temps consacré aux personnes prises en charge.

**Nous exigeons sans délai des objectifs clairs et atteignables
avec la mise en œuvre d'un mode de fonctionnement dégradé
permettant la sécurité de tous les agents et du public confié.**